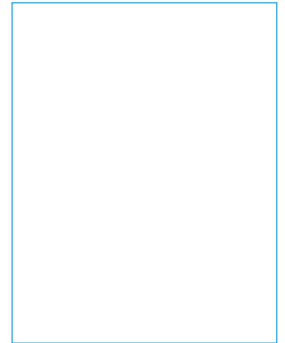


CONTRAT D'INSCRIPTION 2026-2027

ATELIERS LOISIRS



NOM

PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

En cas d'urgence, personne à contacter Nom

Téléphone Mobile

Parent / représentant légal si le participant est mineur

NOM PRÉNOM

Date de naissance Adresse

Code postal Localité

Téléphone / mobile Email

Indication de-s cours et horaire-s choisi-s

Veuillez indiquer pour quel-s jour-s et quel-s plage-s horaire-s vous souhaitez vous inscrire.

> [Planning des Ateliers au verso de la page](#)

Illustration - BD	Jour-s	Horaire-s
Dessin - Peinture	Jour-s	Horaire-s
Anatomie humaine et animale	Jour-s	Horaire-s
Cours en accompagnement	Jour-s	Horaire-s
Dessin animé	Jour-s	Horaire-s

*Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Planning des Ateliers Loisirs 2026-2027

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
LOISIRS	9H - 16H OCCUPATION PRO	9H - 16H OCCUPATION PRO	9H - 12H Emilie Hahn DESSIN PEINTURE	9H - 16H OCCUPATION PRO	9H - 12H Emilie Hahn ANATOMIE HUMAINE & ANIMALE
		16H - 18H Sarah Parlier DESSIN PEINTURE		16H - 18H Sarah Parlier COURS D'ACCOMPAGNEMENT*	14H - 16H Sarah Parlier DESSIN PEINTURE
		18H - 21H Kevin Crelot ILLUSTRATION BD		18H - 21H Sarah Parlier ILLUSTRATION BD	16H - 18H DESSIN ANIMÉ

*Cours d'accompagnement pour personnes à besoins spécifiques, dès 15 ans – pour plus d'informations contacter info@ceruleum.ch ou 021 313 40 40

Tarifs des Ateliers Loisirs

31 CHF / heure (minimum 2h à la suite). Les mois sont calculés sur une moyenne de 4 semaines.

Supplément modèle + 5 CHF / heure concernant le cours d'Anatomie humaine et animale.

Modalités d'inscription

- Par mois - minimum 2h / semaine

☐ 1 mois - heure(s) par semaine

☐ 2 mois - heure(s) par semaine

☐ 3 mois - heure(s) par semaine

☐ 4 mois - heure(s) par semaine

- Par semestre - minimum 2h / semaine

☐ 5 mois | septembre à janvier - heure(s) par semaine

☐ 5 mois | février à juin - heure(s) par semaine

- Par année - minimum 2h / semaine

☐ 10 mois - heure(s) par semaine

*10% de rabais sur la somme totale de l'année lors d'une inscription en début d'année scolaire avec paiement complet.

- Par forfait - minimum 6h de cours de 2h à la suite

☐ 6h

☐ 8h

☐ 12h

☐ (à choix)

Durée d'inscription

Du au

Date du premier cours

Calendrier Ateliers Loisirs 2026-2027

1^{er} SEMESTRE 31 août 2026 - 29 janvier 2027

2^{ème} SEMESTRE 1 février 2027 - 25 juin 2027

VACANCES 18 décembre 2026 - 4 janvier 2027

Les cours des ateliers sont donnés pendant les vacances d'octobre, février et Pâques.

Prolongation du contrat et horaires d'inscription

Une demande de prolongation de contrat doit systématiquement se faire avant la fin du contrat auprès du secrétariat, par email à l'adresse s.heinzer@ceruleum.ch ou info@ceruleum.ch ou par téléphone au 021 313 40 40.

La demande de prolongation doit systématiquement contenir les nouvelles dates / heures de suivi des ateliers.

Veuillez faire la demande de prolongation avant la fin de votre contrat.

Il n'est pas possible de revenir aux ateliers tant que la prolongation n'a pas été confirmée.

Un mail puis un courrier de confirmation de prolongation de votre contrat sera envoyé par la suite.

Mode de paiement (prière de cocher le mode de paiement choisi)

☐ PAR MOIS ☐ PAR SEMESTRE

☐ PAR ANNÉE ☐ PAR FORFAIT

Paieement

Payable avant le début de chaque mois ou chaque module.

Les paiements se font sans envoi de factures, par bulletin de versement distribué avec la confirmation d'inscription.

Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Conditions d'admission

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écologie ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter aux cours en question. Voir section « Prolongation du contrat ».

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable. Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écologies. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines à Noël-Nouvel An.

Est compris dans l'écologie : le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou et une évaluation peut peuvent être demandées par le participant à Ceruleum pour autant que celles-ci soient annoncées au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées ci-dessus et de m'engager à respecter les clauses de ce contrat.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

Date Signature

Signature du représentant légal si le participant est mineur

Ce présent contrat dûment signé est à retourner à l'adresse ci-dessous.

Août 2026